

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 FEVRIER 2017

Président : M Jérôme BERNARD

Présents : MM Jean Paul CHABAL, Céline BACCONNIER, Jean Paul BEAUTHEAC, Catherine BOIS, adjoints,
MM Jean LEYNAUD, Yves CARLE, Denise CHOCHILLON, Liliane JULIEN, Norbert CLIGNAC, Christiane COSTE,
Bruno HILAIRE, Ghislaine AUTRICQUE, Cynthia MICHEL

Absent :

Secrétaire de séance : Jean Paul CHABAL

Ordre du jour

GESTION INTERCOMMUNALE

- CAPCA– avis sur le transfert automatique de la compétence PLU au 23 mars 2017

FINANCE

- Présentation et vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2016 pour
 - Le budget général
 - Le budget annexe – complexe Lous Esclos
- Pour information – compte administratif et compte de gestion 2016 du CCAS
- Aménagement du giratoire RD2 – Quartier de Rose : Convention financière entre le Département et les communes d'Alissas et Chomérac et demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'investissement Local (FSIL)
- Demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement d'un bâtiment communal et du centre village
- Subvention aux associations – attribution 2017

FONCIER

- Site industriel MDG – acquisition d'une partie du tènement

TRAVAUX

- Rénovation salle « Les Coirons » - Avancement des travaux
- Compte rendu des autres travaux en cours

QUESTIONS DIVERSES

- Manifestations
- Divers

Le Maire remercie les élus de leur présence et après s'être assuré que le quorum est atteint, il ouvre la séance à 18H30.

GESTION INTERCOMMUNALE

CAPCA– avis sur le transfert automatique de la compétence PLU au 23 mars 2017

Le Maire rappelle que la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) a généralisé la déclinaison des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) à l'échelle des intercommunalités. Le PLUi doit ainsi devenir l'outil de planification privilégié pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat, d'équipement, de déplacements, de protection de l'environnement à une échelle territoriale qui permette la mutualisation des moyens et des compétences et l'expression de la solidarité entre les territoires.

Dans le cadre de ce dispositif, les communautés de communes ou d'agglomération existantes à la date de la publication de la loi ALUR deviennent automatiquement compétentes en matière de PLU ou de carte communale à l'expiration d'un délai de 3 ans à cette date, soit le 27 mars 2017.

Toutefois, ce transfert de compétence peut être bloqué si dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné, c'est-à-dire entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

Compte tenu du processus de révision générale du PLU engagé par la municipalité, il est proposé de s'opposer au transfert automatique à la CAPCA de la compétence PLU au 27 mars prochain.

Le Conseil Municipal, vu la loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové dite loi ALUR, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, vu le courrier du 16 août 2016 de la Préfecture de l'Ardèche relatif aux règles de prise de compétence – PLUi, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique à la CAPCA de la compétence PLU au 27 mars 2017.

Présentation et vote du compte administratif et approbation du compte de gestion 2016 pour

Le budget général

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat reportés		225 479,42		104 190,67		329 670,09
Opérations de l'exercice	911 736,65	1 148 609,98	508 343,44	290 032,86	1 420 080,09	1 438 642,84
Totaux	911 736,65	1 374 089,40	508 343,44	394 223,53	1 420 080,09	1 768 312,93
Résultat clôture		462 352,75	114 119,91			348 232,84
	Besoin de financement		114 119,91			
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser		434 790	226 580		
	Besoin de financement		208 210			
	Excédent de financement					
	Besoin total de financement		322 329,91			
	Excédent total de financement					

Le Conseil Municipal, hors présence de Jérôme BERNARD - Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2015, dressé par le Maire et présenté par Jean Paul CHABAL, 1^{er} adjoint, constate la concordance des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal qui est également approuvé à l'unanimité.

Il décide de l'affectation des résultats comme suit : **400 000,00 €** au compte **1068** Réserves d'investissement
62 352 ,75 € au compte **002** Excédent de fonctionnement reporté

Le budget annexe – complexe Lous Esclos

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultats reportés				69 460,49		69 460,49
Opérations de l'exercice	364 571,23	364 571,23	498 475,02	455 141 51	863 046,25	819 712,74
Totaux	364 571,23	364 571,23	498 475,02	524 602,00	863 046,25	889 173,23
Résultat de clôture		0		26 126,98		26 126,98

Le Conseil Municipal, hors présence de Jérôme BERNARD – Maire, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016, dressé par le Maire et présenté par Jean Paul CHABAL, constate un excédent d'investissement de 26 126,98 euros qui sera repris aux BP 2017 et constate la concordance des résultats entre le compte administratif et le compte de gestion du Receveur Municipal, qui est également approuvé à l'unanimité.

Pour information – compte administratif et compte de gestion 2016 du CCAS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU	DEPENSES OU	RECETTES OU
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
Résultat reportés		271,46				271,46
Opérations de l'exercice	7 471,21	8 749,00	0	0	7 471,21	8 749,00
Totaux	7 471,21	9 020,46	0	0	7 471,21	9 020,46
Résultat clôture		1 549,25				1 549,25

Aménagement du giratoire RD2 – Quartier de Rose : Convention financière entre le Département et les communes d'Alissas et Chomérac

Le Maire rappelle que le Département en partenariat avec les communes d'Alissas et de Chomérac a souhaité aménager le carrefour existant entre le RD2 et les voies communales de ces communes, compte tenu d'un accroissement de l'urbanisation le long de la RD2 et d'une forte évolution des trafics.

Cet aménagement permettra d'améliorer la sécurité de l'accès à la carrière M.C.A. et le long du RD2.

Il donne lecture des conditions de réalisations de ce projet ainsi que de ces modalités financières. A savoir :

Les travaux, estimés à 458 000 € HT sont financés à hauteur de 229 000 € par la Région. Le Département intervient à hauteur de 50 % soit 114 500 € et les deux communes, à hauteur de 25 % chacune, soit 57 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention tel que définis ci-dessus, autorise le Maire à la signer.

Demandes de subvention

- Après de l'Etat au titre d'une Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) pour la réalisation d'équipements publics :

Le Maire rappelle à l'assemblée sa décision d'acquérir une partie du tènement du « site industriel MDG » afin d'y installer les services techniques. En effet avec un accroissement continu de la population, le bâtiment actuel ne répond plus aux besoins, ni pour l'accueil des 4 agents techniques ni pour entreposer le matériel (véhicules – matériels techniques). Ce transfert nécessitant des travaux d'aménagement conséquents estimés à 150 000 € HT, il demande à l'assemblée de solliciter l'aide de l'Etat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cet aménagement tel qu'il est présenté, sollicite l'aide de l'Etat au titre « d'une dotation de soutien à l'investissement public local » et inscrit l'opération au BP 2017.

- Après de la Région pour l'aménagement d'un bâtiment technique et du centre village

Le Maire présente à l'assemblée le dossier d'aménagement du Centre village et du bâtiment des services techniques. Il comprend : l'aménagement d'un bâtiment technique, la restauration du lavoir en valorisant le bâti, la création d'une passerelle au-dessus du ruisseau du Merdaric et la création d'une terrasse d'été en béton désactivé jouxtant la salle d'animation « Les Coirons ». Il demande à l'assemblée de le valider et de solliciter une aide financière la région.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ce dossier tel qu'il est présenté, sollicite l'aide de la Région Auvergne – Rhône-Alpes pour la réalisation d'équipements publics, s'engage à inscrire l'opération sur les exercices 2017 et 2018.

- Après du SDE 07 pour la pose d'un candélabre solaire à la ZA des Charnives

Le Maire rappelle que l'éclairage public de la zone artisanale des Charnives a été réalisé courant 2013. Il se trouve qu'une zone non éclairée persiste à l'entrée sud-est (près garage Renault). Il propose à l'assemblée l'installation d'un candélabre solaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est favorable à l'installation de cet éclairage, estimé à 3 101 € HT par l'entreprise GIAMMATTEO, sollicite du SDE 07 une subvention au titre de l'éclairage public

Subvention aux associations – attribution 2017

Le Conseil municipal décide de fixer le montant des subventions comme indiqué dans le tableau ci-dessous, pour l'ensemble des associations

LIBELLES	2017
A.C.C.A.	160
A.D.M.R.	250
ALISSAS ŒNOLOGIE ET PATRIMOINE AOP	80
ALISSAS YOGA	160
ARDECHE POKER ALISSAS CLUB	160
ARTI'S'SHOW	160
ASD GYMNASTIQUE	160
ASSOCIATION DANSE PLAISIR	160
ASSOS. DE PECHE LA LOCHE	160
CLUB BIENVENUE	500
COMITE DES FETES	1 200
COURIR AVEC ALISSAS	160
Complément pour la cyclo-randonnée "entre Viaduc et Coiron	350
FNATH (Association des accidentés de la vie)	100
FOOT CORPO ALISSAS	100
LES LINOTTES MELODIEUSES	160
LES PRINTANIERES	160
Subvention exceptionnelle « concert mandrinots »	500
LES RESTOS DU CŒUR	100
MAISON DES PETITS CALINS	500
PETANQUE DU VIADUC ALISSAS	160
SOU DES ECOLES	850
TEAM ETIQ ALISSAS	100
UFAC	50
TOTAL article 6574	6440

Précise que la décision a été prise hors présence de Catherine BOIS pour la « maison des petits câlins », afin de contribuer à l'animation de l'association et conditionne le versement de cette subvention à la production pour l'exercice précédent d'un bilan financier et d'un bilan d'activités dont l'une doit avoir un impact local

FONCIER

Site industriel MDG – acquisition d'une partie du tènement

Le Maire rappelle à l'assemblée sa décision de principe, en date du 3 novembre 2016, d'acquérir une partie du site industriel MDG racheté par la société « EPORA »

Cette société a établi l'état descriptif de division-règlement de copropriété du bâtiment industriel de manière à la diviser en quatre lots principaux destinés à être vendus, tous en même temps, à trois entreprises pour locaux d'activité ainsi qu'à la commune.

Il rappelle que la commune, afin d'installer ces services dans une partie du tènement MDG, doit céder le bâtiment actuel des services techniques pour un commerce de proximité, de manière à accroître l'attractivité de la zone commerciale du centre bourg,

Le prix de vente prévisionnel a été calculé selon les modalités suivantes :

1) une partie de la parcelle E 1078, zone à usage de hangar de 977 m2 située en partie centrale du bâtiment, superficie déterminée par le géomètre sur la base du découpage demandé par l'agence RBA,

2) le prix est estimé à 89 843 euros HT (107 811.60 euros TTC), sachant que la variabilité est de 1 à 2 %,

3) le prix du lot commun de 47 m2 existant entre la commune, le Domaine des Accoles et la SCI La Traverse, a été réparti équitablement.

Etant précisé que la société EPORA ne procédera aux ventes qu'à la condition que les quatre ventes projetées se signent simultanément et une fois les ventes réalisées, la copropriété qui sera ainsi constituée entre les acheteurs, devra faire réaliser des travaux de remise en état du site (notamment goudronnage, destruction d'une partie des anciens bureaux, amenée des nouveaux réseaux d'eau et électricité et égouts, reprise des façades).

Etant entendu que les travaux de réaménagement feront l'objet ultérieurement d'une information et d'une décision de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir, auprès de la société EPORA, une partie du tènement industriel MDG, selon les modalités précisées ci-dessus pour un prix de vente prévisionnel de 89 843 euros HT auquel s'ajoute la TVA au taux de 20 %, donne tous pouvoirs au Maire pour mener les négociations à terme, dans le cadre de cette enveloppe budgétaire et autorise le Maire à signer l'acte notarié en découlant ainsi que tout avant contrat.

TRAVAUX

Rénovation salle « Les Coirons » - Avancement des travaux

L'entreprise LEVEQUE (lot 1 – maçonnerie) a réalisé l'installation du chantier. Les travaux ont démarré le 2 février. Les réunions de chantier sont prévues tous les jeudis à 9h30.

Compte rendu des travaux en cours

Une fois la barrière positionnée, la sécurisation du pont enjambant l'ancienne voie ferrée au niveau du Quartier Lauzas sera terminée.

QUESTIONS DIVERSES

Prochaines manifestations

- 18 février 2017 – loto de la paroisse
- 25 février 2017 – Soirée mexicaine par le Comité des fêtes
- 5 mars 2017 – loto organisé par l'association « Burkina Faso »
- 18-19 mars 2017 – exposition par « Les printanières »
- 8-9 avril 2017 – tournoi de poker par « Ardèche Poker Alissas Club »

Dates à retenir

- 23 avril et 7 mai 2017 – élections présidentielles
- 11 et 18 juin 2017 – élections législatives

Prochaine réunion 3 avril 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h